

## Règlement du Jeu-Concours

### Article 1 – Organisation

La société Tisséo, dont le siège social est situé à 4 impasse Paul Mesplé, 31081 Toulouse Cedex 1, organise un jeu-concours intitulé "Grand jeu-concours visite d'un chantier" (ci-après "le Jeu") du 14 janvier 2025 au 24 janvier 2025, inclus.

### Article 2 – Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure. La participation est gratuite et sans obligation d'achat. Toutefois, en raison de la nature de la visite (distance de 800 mètres à parcourir à pied dans le tunnel et présence d'escaliers), les personnes à mobilité réduite rencontreront des difficultés à profiter de l'expérience.

### Article 3 – Modalités de participation

Pour participer, les participants doivent :

- Aimer la publication relative au Jeu sur le compte Tisséo.
- Commenter la publication.
- Partager la publication sur leurs réseaux sociaux.
- Suivre le compte Tisséo sur la plateforme concernée.

Toute participation incomplète ou non conforme au présent règlement sera considérée comme nulle.

### Article 4 – Désignation des gagnants

Un tirage au sort sera effectué le 27 janvier 2025 parmi toutes les participations valides. Les gagnants seront contactés via message privé dans un délai de 7 jours suivant le tirage au sort.

Cinq gagnants seront sélectionnés, chacun recevant deux places : trois gagnants via Instagram et deux via Facebook.

### Article 5 – Dotation

Le Jeu permet de gagner une visite exclusive du tunnel entre Montaudran Gare et l'Ormeau organisée par Tisséo. La visite aura lieu le vendredi 7 février 2025, à 10h.

- Lieu de départ : Emprise Montaudran Gare - Piste des Géants.
- Durée : Environ 1h30, incluant un accueil sécurité et une présentation de 30 minutes (10h-10h30) suivis de la visite aller-retour (800 mètres au total).

Le prix ne pourra être échangé contre un autre lot ni contre sa valeur en espèces.

### Article 6 – Remise des prix

Les gagnants seront contactés par message privé afin d'organiser les modalités de remise du lot. En cas de non-réponse dans un délai de 15 jours, le gagnant sera considéré comme ayant renoncé à son lot, et un nouveau tirage au sort pourra être organisé.

### Article 7 – Responsabilités

La société Tisséo ne saurait être tenue responsable en cas d'annulation ou report de la visite pour des raisons indépendantes de sa volonté.

### Article 8 – Protection des données personnelles

Les données collectées dans le cadre du Jeu sont destinées à Tisséo pour les besoins de la gestion du Jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins sans le consentement des participants, conformément à la réglementation en vigueur sur la protection des données personnelles.

### Article 9 – Acceptation du règlement

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toute contestation relative au Jeu devra être formulée par écrit à l'adresse suivante : 4 impasse Paul Mesplé, 31081 Toulouse Cedex 1.

### Article 10 – Modification et annulation

Tisséo se réserve le droit de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler le Jeu sans préavis en cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté.

Fait à Toulouse, le Mercredi 08 Janvier 2025.

Organisateur : Tisséo.

